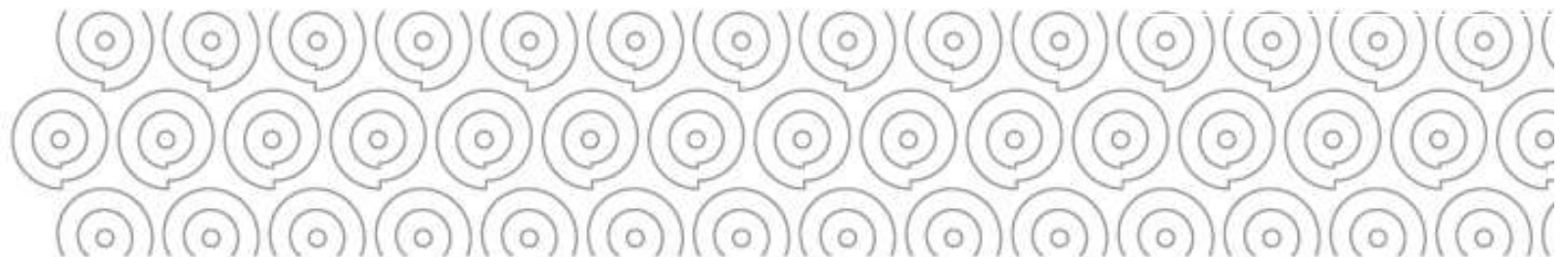




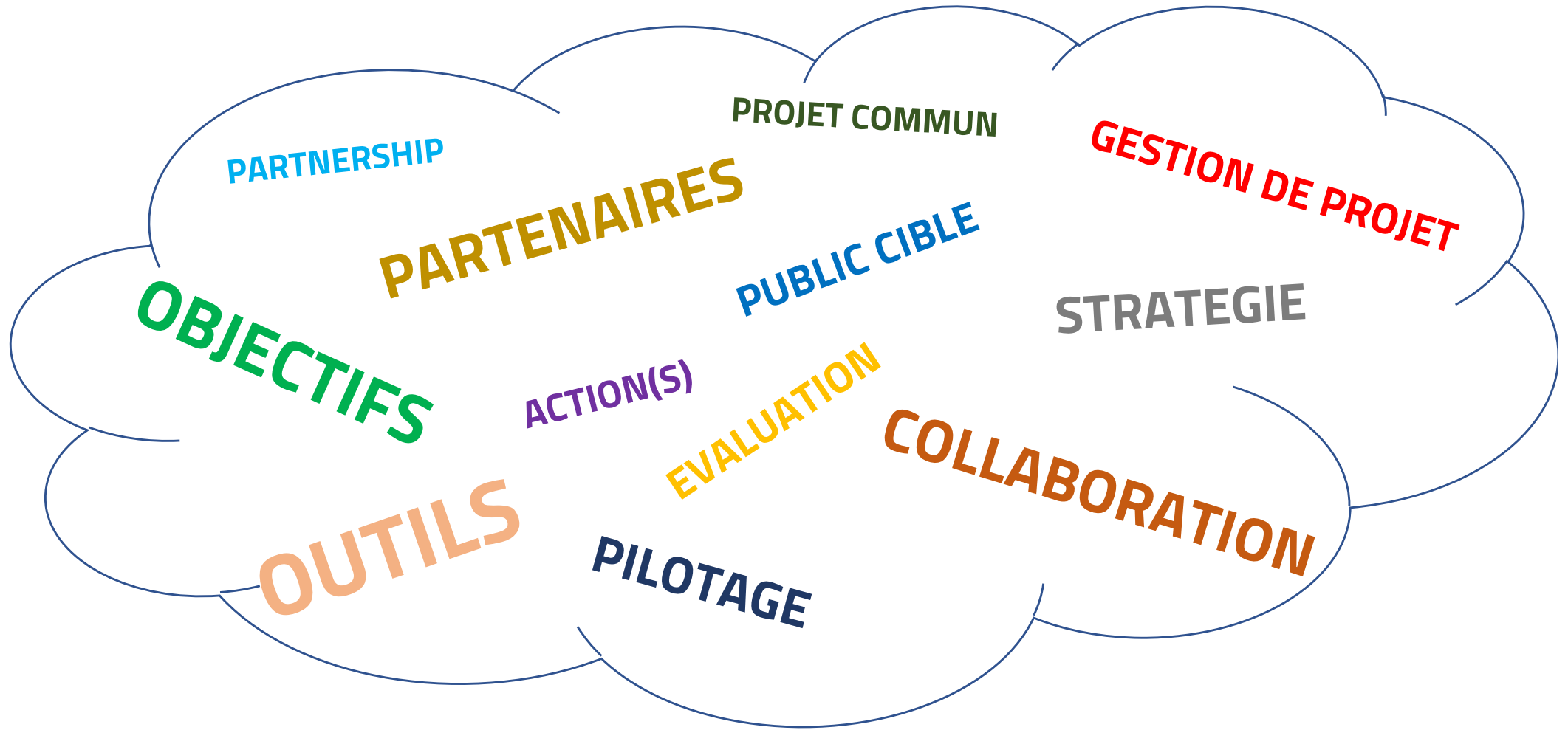
L'élaboration d'une politique partenariale autour des Publics Empêchés : enjeux, outils et limites.

29/09/2022



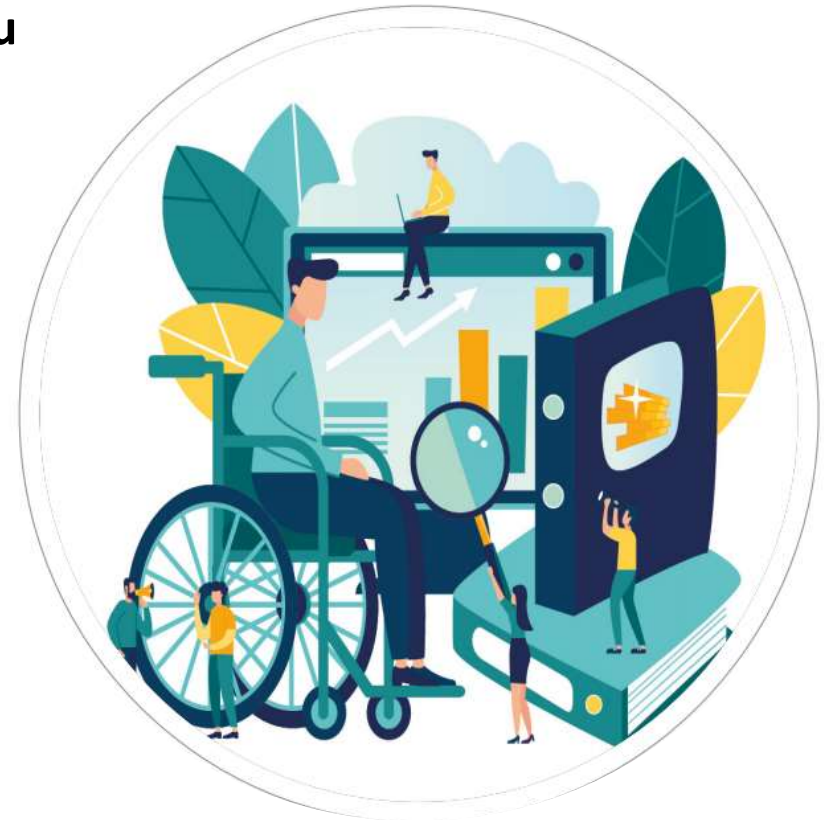


La politique partenariale : définition



Les objectifs d'un partenariat autour des Publics Empêchés pour une bibliothèque

- **Renforcer l'image de la bibliothèque comme un lieu inclusif**, ouvert à tous, sensible aux problématiques d'accessibilité culturelle.
- **Faire appel à des compétences** que la bibliothèque ne possède pas pour l'accès à la culture des personnes qui en sont éloignées.
- **Offrir de nouveaux services** et diversifier son offre.
- **Mutualiser, faire des économies budgétaires.**
- **S'ancrer dans son territoire, attirer un nouveau public** au sein des locaux de la médiathèque.



● Différents types de partenariats

- **PRESTATION** : La prestation est une fourniture de bien ou de service.
- **MISE A DISPOSITION** : La mise à disposition suppose de « rendre disponible » quelque chose. Il peut s'agir d'un local, d'un outil, d'une collection... La mise à disposition suppose qu'il est possible de reprendre ce qui a été donné.
- **COOPERATION** : « Travailler avec », il s'agit d'un engagement limité à permettre aux autres de faire leurs travaux. La coopération est plutôt passive.
- **COLLABORATION** : « Travailler ensemble », acte de travailler ou réfléchir ensemble à un projet commun, pour atteindre un objectif. La collaboration est plutôt active.
- **CO-CONSTRUCTION** : « Construire ensemble », ce qui signifie que chacun est à égalité et qu'on avance ensemble.





Les écueils d'une mauvaise politique partenariale.

« Dans son usage le plus répandu, le terme de partenariat implique une égalité des partenaires et donc, une forme de respect mutuel dans la conduite des actions communes »*

⇒ **Le partenariat doit être au bénéfice de chacun des partenaires et chacun doit y trouver son compte.**

« Une première difficulté [...] tient au fait que les activités partenariales se succèdent en une mosaïque de manifestation dont les objectifs demeurent implicites »*

⇒ **Le partenariat doit permettre de faire avancer la relation partenariale et la mise en place d'une évaluation d'objectifs précis induisant une évolution des structures et une continuité éventuelle de l'action.**

*Dominique Arot, *Les partenariats des bibliothèques*, Presses de l'Enssib, 2002.





Les écueils d'une mauvaise politique partenariale.

Trop de partenaires...tue le partenariat !

⇒ **Plus il y a de partenaires sur un même projet, plus il y a de risques qu'il n'y ait pas cette « égalité de partenaires » et plus cela demande un temps de préparation en amont et de suivi.**

⇒ **On avance avec les moyens disponibles !**



● Les écueils d'une mauvaise politique partenariale.



La méconnaissance du partenaire

- ⇒ **Sur un partenariat autour des Publics Empêchés, la connaissance précise de « l'empêchement » est nécessaire.**
- ⇒ **Idem, attention au manque de fiabilité du partenaire ou à la méconnaissance de ses limites.**
- ⇒ **Si le partenaire est mal choisi, il peut être compliqué de mener à terme le projet. Il vaut parfois mieux abandonner un projet dès le départ que de le porter à bout de bras.**



Politique partenariale et gestion de projet

Un EHPAD vient d'être construit. La médiathèque est sollicitée pour faire des lectures aux résidents.



1 : NAISSANCE D'UN PROJET SUITE A UN BESOIN EXPRIME



2 : DEFINITION DU BESOIN ET MISE EN PLACE DU PARTENARIAT

- Rencontres (définition du cadre, des attendus, des moyens mis en place).
- Fiche action



3 : PLANIFICATION ET CONTRACTUALISATION DU PARTENARIAT

- Convention / Charte d'engagement
- Communication
- Rétroplanning / Planning
- Choix des documents à lire



4 : REALISATION DU PROJET

- Lectures à l'EHPAD



5 : EVALUATION DU PROJET ET EVOLUTION

- Réunion bilan
- Prolongements envisagés
- Fiche bilan

● Des outils



- **La cartographie ou l'annuaire :**

- ⇒ **Ce que cela évite :** Une méconnaissance des acteurs du territoire sur la thématique des Publics Empêchés.
- ⇒ **Ce que cela permet :** Connaître son territoire, trouver rapidement le partenaire privilégié selon le projet.

- **La fiche action :**

- ⇒ **Ce que cela évite :** Un projet flou, mal cadré dès le départ.
- ⇒ **Ce que cela permet :** Une définition claire des enjeux, objectifs, acteurs, moyens, facteurs de succès et d'échecs.



● Des outils



- **La convention ou la charte d'engagement :**

⇒ **Ce que cela évite :** Un recul de l'engagement du partenaire.

⇒ **Ce que cela permet :** Le cadrage du projet, l'engagement commun (signature et légalité de la convention) des partis autour du projet, les conditions de sa gestion et les conditions de son abandon possible.

- **Le rétroplanning :**

⇒ **Ce que cela évite :** Une mauvaise gestion du temps sur les étapes clefs de la mise en place d'un projet et/ou l'oubli d'une étape clef.

⇒ **Ce que cela permet :** L'anticipation des différents éléments pour la mise en place d'un projet (communication, acquisition d'outils...) et la bonne gestion du temps.



● Des outils



- **Le planning :**

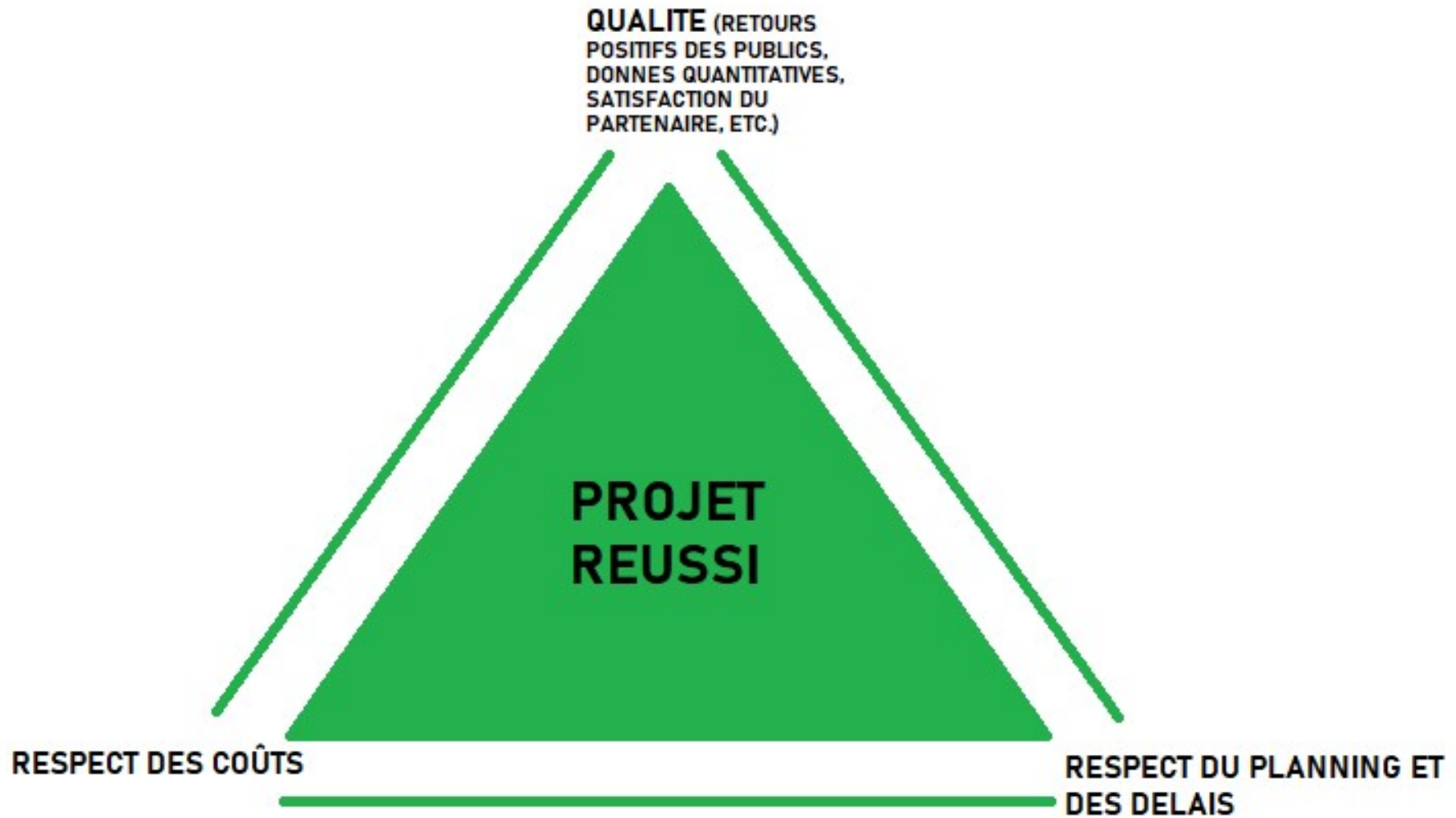
- ⇒ **Ce que cela évite :** Oublier une intervention, un temps fort. Avoir deux évènements au même moment.
- ⇒ **Ce que cela permet :** Gérer au mieux son temps et ses obligations partenariales.

- **La fiche bilan :**

- ⇒ **Ce que cela évite :** N'avoir plus de traces de l'évaluation d'un projet. Ne pas formaliser les critères d'évaluation : les points positifs comme négatifs, les limites rencontrées. Ne pas se projeter sur les conséquences d'un projet.
- ⇒ **Ce que cela permet :** Evaluer avec pertinence un projet. Reprendre les retours des différents partenaires, proposer des pistes d'amélioration ou d'évolution du projet ou de la relation partenariale.



● Un projet réussi en partenariat c'est...





Une politique partenariale réussie permet pour la bibliothèque...

- **De travailler qualitativement auprès des Publics Empêchés, en proposant des services adaptés, pérennes, qui répondent concrètement à leurs besoins culturels, sur des objectifs clairement définis.**
- **De donner une bonne image de la structure et la positionner comme « the place to work with ».**
- **De porter des projets en connaissant ses limites et en pouvant gérer la charge de travail et les aléas éventuels, en pouvant si besoin se reposer sur son partenaire.**
- **De motiver l'ensemble de l'équipe autour de projets communs et structurants.**
- **De s'évaluer en continu et de s'améliorer lorsque cela est possible.**
- **De diffuser largement ses services et contenus culturels.**



● Et pour le partenaire...

- **De travailler avec une structure culturelle et de bénéficier de services aptes à aider les Publics Empêchés qu'ils côtoient.**
- **D'atteindre leurs propres objectifs : lutte contre l'illettrisme, visibilité, aide à l'apprentissage de compétences clefs, etc.**

=> Généralement, un des critères de la réussite du partenariat est la venue des Publics Empêchés en tant qu'usagers et hors du groupe ou du partenariat, avec leurs proches ou seuls.



Merci pour votre écoute...
Merci pour votre écoute...

